Ce fichier a été téléchargé le mardi 16 septembre 2025 sur Criminocorpus, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
24 janvier 2023

- Citer cette page

  Pour citer cette page

  Le Code civil, *Musée Criminocorpus* publié le 24 janvier 2023, consulté le 16 septembre 2025.
  Permalien : https://criminocorpus.org/fr/ref/25/19707/

Code civil

Paragraphe 1 — De la condition en général, et de ses diverses espèces

Extrait

Article 1170

Version du 7 février 1804

Texte source : ***Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.***

La condition potestative est celle qui fait dépendre l'exécution de la convention, d'un événement qu'il est au pouvoir de l'une ou de l'autre des parties contractantes de faire arriver ou d'empêcher.